

**1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31/03/2025.**

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

**2- LOCATION DE L'HOTEL RESTAURANT LE VALORIA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la mise en ligne de l'annonce pour la location du VALORIA, plusieurs candidatures ont été reçues.

Après examen des dossiers, et entretien avec des candidats,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide d'accorder un bail dérogatoire (précaire) de 23 mois, à compter du 09 mai 2025 à M. Laurent CANIPELLE, pour un loyer mensuel de 600€ HT, payable d'avance le 1<sup>er</sup> jour du mois, loyer qui évoluera chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (base 3<sup>ème</sup> trimestre 2024).

Un dépôt de garantie de 1200€, représentant deux mois de loyer, sera versé en début de location.

La licence Quatre appartient à la Commune et est mise à disposition du gérant.

Un inventaire des matériels, de la vaisselle, du mobilier et du linge appartenant à la commune et mis à la disposition du gérant sera annexé au bail. M. CANIPELLE devra fournir une attestation d'assurance à son entrée dans les lieux.

A l'expiration du bail dérogatoire de 23 mois, il est précisé que les parties s'engagent à conclure un bail commercial.

Le Maire ou un de ses adjoints sont autorisés à signer les baux à intervenir qui seront dressés par Maître LUTHIER, notaire à BUZANÇAIS, et tout document relatif à la présente décision.

**-FIN DE LA SEANCE-**